

## Contribution sur la mixité sociale et l'éducation prioritaire

### **I°) La fin de l'enseignement privé comme préalable**

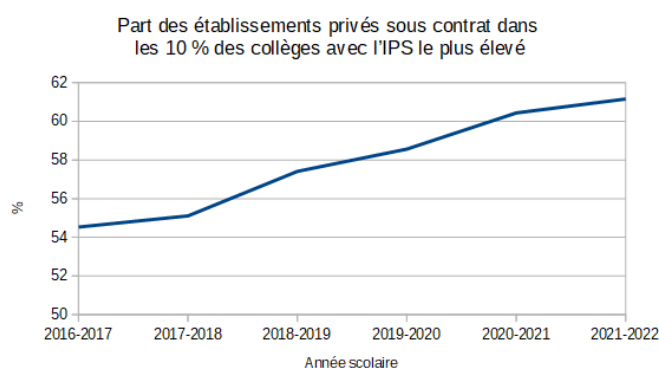
Les frasques de la ministre Oudéa-Castéra auront au moins eu le mérite (au-delà de l'affront terrible à la profession) de mettre en avant le scandale des écoles privées (avec ou sans contrat). Entre les dérives religieuses (seulement tolérées pour les écoles catholiques), les sur-financements des collectivités territoriales et les dotations horaires supérieurs au public, la coupe est pleine.

Il est impossible de mener une politique forte en faveur de la mixité sociale et scolaire tant que les nantis pourront se ségréguer dans les établissements privés.

#### ***A°) Une ségrégation sociale et scolaire qui n'est plus à démontrer***

Sur les 200 collèges aux IPS les plus hauts, 75 % sont privés. Inversement sur les 200 collèges ayant les IPS les plus bas, 98 % sont publics.

Cette ségrégation ne fait que s'accroître au fil des ans comme l'indique le graphique ci-joint. En 5 ans, la portion de collèges privés sous contrat a augmenté de quasiment 8 points.



Voir : <https://www.snes.edu/article/ips-en-college-et-mixite-sociale/>

#### ***B°) Un validisme et un racisme qui permettent d'éviter les défis de l'inclusion***

En plus de concentrer les élèves socialement favorisé·es, le privé exclut les élèves à besoin particulier. Alors qu'il scolarise presque 21 % des élèves, il compte moins de 1 % d'UPE2A, 6 % des SEGPA (alors que les élèves en situation de handicap y sont 5 fois plus nombreux·euses), 10% des ULIS. Le privé sous contrat est donc bien moins confronté aux questions de l'inclusion, de l'accompagnement d'élèves parfois particulièrement précaires (notamment pour les UPE2A-NSA) et plus globalement de faire des établissements scolaires un lieu de vie où toute une classe d'âge peut se rencontrer.

Voir : <https://www.snes.edu/article/ecole-inclusive-les-colleges-privés-loin-du-compte/>

#### ***C°) Conclusion : nationalisation du privé sous contrat sans indemnité ni rachat (avec possibilité pour les personnels qui le souhaitent d'intégrer l'enseignement public)***

Non seulement le privé sous contrat siphonne l'argent public en faveur des plus riches, mais en plus, de part son existence-même, il remet en cause le collège unique et émancipateur (loin des pressions du religieux/des religieux·euses et autres fanatismes) et provoque la ségrégation sociale dans ce pays. Alors qu'il ne cesse de progresser (et est même majoritaire dans le Morbihan), il nous faut renforcer nos mandats pour mettre fin à cette aberration.

Pour cela, il faut nous mandater pour une nationalisation du privé sous contrat sans indemnité ni rachat (avec possibilité pour les personnels qui le souhaitent d'intégrer l'enseignement public). Cela fera au moins deux piscines de plus pour l'académie de Paris !

### **II°) Lutter contre la ségrégation géographique et défendre l'éducation prioritaire**

Fort-es de ce constat, il nous faut affronter une autre réalité, celle de la ségrégation géographique avec, à son paroxysme, les ghettos de riches et de pauvres. La carte scolaire peut devenir un des leviers de lutte avec la mise en place de secteurs « en panthère » ou d'un système de transport de bus pour provoquer la mixité. Cela n'est valable que si elle est strictement respectée et que les déplacements les plus longs ne soient pas systématiquement imposés aux élèves issus-es des milieux défavorisés.

En ce qui concerne les « options » qui pourraient attirer les familles les plus favorisées, il s'agit d'un dévoiement non acceptable. Si les options ne permettent qu'une ségrégation intra-établissement avec des classes de niveaux (ségrégation notamment sociale), elles ne sont pas pertinentes. Elles doivent être avant tout favoriser les élèves qui en sont socialement (par déterminisme social) éloignés sans pour autant devenir une justification du prétendu « mérite ».

Quant aux collèges multi-secteurs, comme indiqué plus haut, ils ne peuvent pas conduire (comme dans l'expérimentation toulousaine) à un « sur-trajet » pour les élèves défavorisés.-Là encore le projet est entravé à cause du privé qui permet de contourner ces établissements publics multi-secteurs.

Enfin, l'organisation par fiches provoque forcément des angles morts dans nos réflexions. La question de l'éducation prioritaire est ainsi quasiment absente des textes présentés. S'il est vrai que nous avons déjà de nombreux mandats à son sujet et notons toutefois qu'elle a totalement été ignorée par le ministère au cours des dernières années; nous ne pouvons donc nous réunir en congrès sans nous questionner à son sujet. Ainsi les dispositifs de contractualisation (Cités éducatives, CLA...) ont continué à prospérer (le nombre de cités éducatives va même exploser avec la nouvelle carte des quartiers de la politique de la ville. Dans les établissements REP et REP+, les moyens horaires attribués ne sont pas à la hauteur, les classes gonflent et les dispositifs disparaissent les uns après les autres (et ce mouvement sera fortement accéléré si la réforme du « choc des savoirs » est appliquée). Les équipes pluri-professionnelles sont de plus en plus décimées et on ne peut plus parler d'entrisme mais de présence permanente d'associations douteuses qui poussent notamment à l'apprentissage. Les classes de défense y sont plus présentes qu'ailleurs. La multiplication des indicateurs/évaluations tend à mettre en place une allocation progressive des moyens qui ne sera rien d'autre que la mort des labels et donc une mise en compétition des établissements. Enfin, les établissements de l'éducation prioritaire ressemblent de plus en plus à des « supermarchés » de la difficulté scolaire avec un nombre de dispositifs (SEGPA, ULIS, UPE2A, UPE2A-NSA,...) bien supérieur au reste de l'enseignement. A l'instar du colloque organisée par la FSU en 2019, il faut ré-organiser des moments d'échanges au niveau national pour donner toute la place à l'Education Prioritaire dans nos combats.

Face au plus grand danger du système éducatif public actuel, il faut que le SNES-FSU s'arme de mandats de combats pour défendre son modèle de collège unique.

Jordi Le Cointe et Mina El Azzouzi, Ecole Emancipée